

YOUKI

pour flûte et piano

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE INTERDITE
Même partie
(Loi du 11 Mars 1957)
Constituerait contrefaçon
(Code Pénal, Art. 425)

Degré : P2
Durée : 3'20"

Olivier NIVET

Modéré

Flûte **Piano**

rall.

plus allant

12